

**DATE DE PUBLICATION : 27 mai 2016**

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 28 février 2014 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M<sup>me</sup> Nathalie AUFAUVRE le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Patrick LAFOREST, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de l'Immobilier et des Services généraux à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur les biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MORAU et de M. Patrick LAFOREST, délégation permanente est donnée à M. Philippe CARON, chef du service de Gestion des actifs immobiliers (SGAI), à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGAI, à l'exception des nominations aux postes de cadre et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs ou une délégation de signature spécifique aux biens immobiliers a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MORAU et de M. Patrick LAFOREST, délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Florence HUMBERT-DUBUET, chef du service de Gestion du parc immobilier (SGPI), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Florence HUMBERT-DUBUET, à M. Jean-Yves CLAVERIE et à M. Nicolas ROUSSIER, adjoints au chef du SGPI, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPI, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire et déclarations de travaux et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée, ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Dominique BROY, responsable de la gestion administrative et comptable, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPI, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire et déclarations de travaux, ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MORAU et de M. Patrick LAFOREST, délégation permanente est donnée à M. Philippe MEAR, chef du service de Maintenance et des Moyens généraux (S2MG), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du S2MG, à l'exception des nominations aux postes de cadre et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MORAU et de M. Patrick LAFOREST, délégation permanente est donnée à M. Thibaut CARRIERE, chef du service de Gestion locative (SGL) ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibault CARRIERE, à M. Emmanuel GONZALEZ, adjoint au chef du SGL, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGL, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire et déclaration de travaux et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MORAU et de M. Patrick LAFOREST, délégation permanente est donnée à M. Bertrand KEROULLAS, chef du service Pilotage et Appuis (SPA), ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand KEROULLAS, à M<sup>me</sup> Nadia MOLESIN, adjointe au chef du SPA, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SPA, à l'exception des nominations aux postes de cadre et plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

Fait à Paris, le 25 mai 2016

Nathalie AUFAUVRE